

Les Rollois au ront le dernier mot sur l'ambitieux projet Schenk

24H 2017-02-02

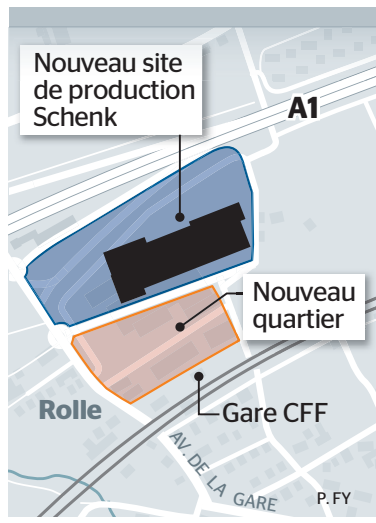
Urbanisme

Le Conseil communal a validé le plan de quartier mais a aussitôt décidé de procéder à un référendum spontané

Yves Merz

Les membres de la direction de la Cave Schenk et plusieurs opposants à leur projet étaient assis côte à côte mardi soir dans le public pour assister au vote historique du Conseil communal de Rolle. Une large majorité de l'organe délibérant a approuvé cet ambitieux projet de reconstruire le centre de production Schenk et de réaliser un quartier pour 730 habitants-emplois entre l'autoroute et la gare. A la suite de ce vote, le Conseil communal a toutefois décidé de procéder à un référendum spontané. Les Rollois auront donc le dernier mot.

Lors du débat, plusieurs conseillers ont exprimé leur inquiétude de voir s'ériger un quartier «démessuré». Mais, au



moment du vote à bulletins secrets sur le rapport de minorité de la commission d'urbanisme, qui demandait le rejet pur et simple du projet, une nette majorité s'est dessinée en faveur du développement du site.

Les craintes des opposants? Le «gigantisme» du projet, son impact sur le paysage, les conséquences financières pour la commune, l'arrivée de 580 nouveaux habitants, des infrastructures sous-dimensionnées pour les accueillir, une hausse insupportable du trafic routier...

Municipale de l'Urbanisme, Françoise Tecon-Hebeisen a rap-

pelé que le développement de ce site faisait partie de la vision stratégique du Canton et de la Ville de Rolle, vision qui avait été validée par le Conseil communal en 2012. Le conseiller François Monod a relevé que la croissance démographique était inévitable. «Si elle ne se fait pas à Rolle, elle se fera dans les localités environnantes, avec des gens qui se rendront à Rolle en voiture pour accéder aux commerces, aux services ou aux trains, et des enfants qui iront à l'école à Rolle. Les problèmes seront les mêmes.»

De son côté, le conseiller Carmelo Nicolo s'est félicité qu'on

projette de construire des logements utiles pour les jeunes Rollois qui ont de la difficulté à trouver un appartement. En revanche, la tentative du groupe rosevert, par voie d'amendement, de fixer un taux de 25% de logements d'utilité publique dans le règlement a été refusée à une voix près.

Liste des avantages

La municipale a encore fait la liste des avantages pour Rolle: des accès routiers améliorés avec une participation financière de la Maison Schenk, une place de la Gare plus conviviale, une station de bus, un P+R, des locaux artisanaux à des prix raisonnables, et divers équipements communautaires. Ces arguments ont fait mouche.

«C'est une grosse déception car nos entretiens avec les différents groupes politiques ne laissaient pas présager ce résultat, commente Jean Prénat, porte-parole du groupe d'opposants Quel Rolle? Au lieu de voter en leur âme et conscience, de nombreux conseillers se sont retranchés derrière la décision du référendum spontané. Il y aura donc un vote populaire qui donnera une fin légitime à ce dossier.»

Schenk nie fermement faire du chantage

● Au lendemain du vote du Conseil communal, l'entreprise Schenk a organisé une conférence de presse pour lancer sa campagne en vue de convaincre les Rollois de soutenir son projet. Accusée par certains opposants de faire du chantage en menaçant de quitter Rolle alors qu'elle n'en aurait aucunement l'intention, la direction, par la voix de son

président, Jean-Claude Vaucher, a fermement contesté cette accusation. «Ça me fait très mal qu'on puisse penser cela ou qu'on dise que Schenk prend les vigneronnes en otage. Nous devons renouveler notre outil de production. C'est vital pour nous et pour les 1000 familles vigneronnes avec qui nous travaillons. Vu le retard pris par le projet, nous avons dû

chercher une alternative. Nous avons un plan B dans une autre région viticole de Suisse romande.» Le nouveau site de production est évalué à 93 millions de francs. Le projet immobilier permettra d'en financer la moitié. Le reste sera à la charge directe de Schenk. Si le projet est refusé en vote populaire, la parcelle sera vendue à un autre promoteur.